



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six

Le : 7 octobre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

**à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK
MAZZER**

**date de la convocation du Conseil Municipal :
02/10/2026**

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN
AMOR – ~~JEAN-MARC MASINI~~ – NELLY BERNIER – ROMUALD
DELCOURT – ~~JULIE CHIARADIA~~ – GUILLAUME BOULBIN –
~~ISABELLE ANDREAZZA~~ – MEHDI GASMI – SANDRA
TREVISIOL – SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE
RIVIERE – PATRICIA SEMPE – SABINE BARRE – JACQUES
TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – ~~GUILLAUME
DEMIAUTTE~~ – ~~PASCAL DE SERMET~~ – ~~FABIENNE VASSALO~~ –
~~CLAUDE DULIN~~ – MAGALIE CAMINADE

ABSENTS : PASCAL DE SERMET – FABIENNE VASSALLO –
MAGALIE CAMINADE – CLAUDE DULIN

PROCURATION :

M. MASINI AYANT DONNE POUVOIR A M. MAZZER

MME CHIARADIA AYANT DONNE POUVOIR A MME NAY BEN
AMOR

MME ANDREAZZA AYANT DONNE POUVOIR A MME BARRE

M. DEMIAUTTE AYANT DONNE POUVOIR A M BOULBIN

OBJET

**Décision modificative
n°2 du budget primitif**

Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,

Madame BERNIER présente à l'ensemble des membres
du Conseil municipal les ajustements proposés dans le
cadre de la décision modificative n° 2 du budget primitif
de l'exercice 2026. Cette décision porte sur la
régularisation comptable d'avances relatives à l'opération
n° 109 « Maison de santé » et sur un re déploiement de
crédits entre les opérations n° 116 « Étanchéité toiture
basket » et n° 111 « Bâtiments publics ».

Les mouvements proposés sont équilibrés. Ils n'entraînent
aucune dépense nouvelle et ne modifient pas le volume
global du budget d'investissement.

.../...

Résorption des avances – Opération n° 109 « Maison de santé »

Des avances ont été comptabilisées à l'article 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles ». Les travaux ou prestations concernés ayant été réalisés, il convient d'intégrer ces dépenses au compte définitif d'immobilisation. Cette régularisation prend la forme d'écritures d'ordre budgétaire de 9 176,29 € : diminution de l'article 238 et augmentation de l'article 2131, au sein de l'opération n° 109. Cette opération est purement comptable et sans incidence sur l'équilibre global du budget

Ajustement des crédits d'investissement

Il est proposé d'augmenter de 190,56 € les crédits de l'opération n° 116 « Étanchéité toiture basket » et de diminuer du même montant les crédits de l'opération n° 111 « Bâtiments publics ». Ce redéploiement permet d'adapter les crédits aux besoins constatés sur l'opération n° 116, sans modifier le montant total des dépenses d'investissement.

Mouvements budgétaires proposés

Nature du mouvement	Opération	Article	Montant
Résorption d'avances – écriture d'ordre	109 – Maison de santé	238 (041)	- 9 176,29 €
Résorption d'avances – écriture d'ordre	109 – Maison de santé (041)	2131 (041)	+ 9 176,29 €
Ajustement de crédits	116 – Étanchéité toiture basket	2131	+ 190,56 €
Ajustement de crédits	111 – Bâtiments publics	2131	- 190,56 €
Incidence nette sur l'équilibre budgétaire			0,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n° 2 du budget primitif, conformément aux mouvements présentés dans le présent rapport ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à exécuter les versements correspondants

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures.
En mairie, le 8 octobre 2026

La secrétaire
Nathalie GALLO

Le Maire
Patrick MAZZER



